

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le mardi 21 mars 2023, à 18 h 30, à la salle municipale et à laquelle étaient présents :

Siège #2 - Gino Tanguay  
Siège #3 - Martine Rouillard  
Siège #4 - Marie-Hélène Ménard  
Siège #6 - Étienne Ménard

Est/sont absents:  
Siège #1 - Anne-Marie Beaudry  
Siège #5 - Samuel Larochelle

La séance est présidée par son honneur la pro- maire, Mme Marie-Hélène Ménard, et Mme Nancy Blanchard, directrice générale, assure le secrétariat.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après la constatation du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 30.

**29-03-23**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUJETS À DISCUTER
  - 3.1 - Dépôt dans le programme PRIMEAU
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,  
D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

**3 - SUJETS À DISCUTER**

**30-03-23**

**3.1 - Dépôt dans le programme PRIMEAU**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

Il est proposé par Gino Tanguay,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;

QUE la municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

ADOPTÉE

#### **4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

La pro-maire invite les personnes présentes à la période de questions.

**31-03-23**

#### **5 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Étienne Ménard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,  
QUE la séance soit levée à 18 h 45.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Marie-Hélène Ménard, pro-maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Mme Marie-Hélène Ménard  
Pro-maire

\_\_\_\_\_  
Mme Nancy Blanchard  
Directrice générale